Bornes de recharges électriques en copropriété

Domaine d'intervention : Immobilier

OBJECTIFS

- Identifier les immeubles soumis à des obligations de raccordement ou d'équipement des places de stationnement.
- Mettre à l'ordre du jour de l'AG les nouvelles questions obligatoires.
- Présenter les principales options disponibles et savoir les faire voter en assemblée générale.
- Appliquer les conditions et les modalités du droit à la prise pour pouvoir répondre efficacement à la demande individuelle d'un copropriétaire ou d'un occupant.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux professionnels de l'immobilier (gestionnaires / assistants de copropriété, gestionnaires locatifs, agents immobiliers, géomètres-experts, administrateur de biens…), syndic non-professionnel ou membres du conseil syndical.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis
Une expérience professionnelle en immobilier est vivement recommandée

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES
Les méthodes seront adaptées aux objectifs et au stagiaire : Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS
La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Notre intervenant est un juriste en droit immobilier capable de partager son expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Lors de la formation, les acquis du participant seront évalués au regard des objectifs (Quiz)
- La formation fait l'objet d'une auto-évaluation et d'une évaluation en séance au démarrage et à la fin de la formation
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant

Formation INTRA

Modalité proposée

Dates
Nous consulter

Durée
Webinaire de 2h

Lieu
A distance

Horaires
Nous consulter

Accessibilité
Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Le Cnam – ICH Ouest
25 bd Guy Mollet - BP 31115 - 44311 Nantes cedex 3
02 40 16 10 11 - ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr
N°SIRET : 32439762900118 - N° organisme de formation : 52440210544 - code APE : 8542Z

PROGRAMME

Les obligations de raccordement et d'équipements des places de stationnement en copropriété.

Les questions à mettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale à partir du 1er janvier 2023

Les modalités de vote et de mise en œuvre selon la solution choisie (bornes de recharges partagées, infrastructure collective, intervention d'un opération extérieur, bornes individuelles…)

Le droit à la prise du copropriétaire et du locataire : conditions et procédures

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation en fonction de la réponse du financeur.

Tarifs

Le tarif de la prestation intra dépendra des modalités d'intervention (durée, expertise,…)

Conditions générales de vente sur le lien suivant

Contact

Pôle Immobilier

Elina FENELON
Conseillère formation
02 40 16 46 28
e.fenelon@cnam-paysdelaloire.fr

Pour aller plus loin

- Formations courtes 2023

Points forts de la formation

- Modalités pédagogiques actives
- Formation assurée par une professionnelle

Taux de satisfaction

Le taux moyen de satisfaction 2022-2023 des stagiaires est de 91%.

Le Cnam – ICH Ouest
25 bd Guy Mollet - BP 31115 - 44311 Nantes cedex 3
02 40 16 10 11 - ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr
N°SIRET : 32439762900118 - N° organisme de formation : 52440210544 - code APE : 8542Z